

MUTUELLE MGEN VIE  
RAPPORT SUR LA  
SOLVABILITÉ ET  
LA SITUATION  
FINANCIÈRE  
2016

Activité et performance — Système de gouvernance  
Profil de risque — Valorisation — Gestion du capital

## Lexique des sigles

<b>ACPR</b>	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
<b>AI/AJ</b>	Allocations Invalidité / Allocations Journalières
<b>ANC</b>	Autorité des Normes Comptables
<b>BE</b>	Best Estimate (voir définition en page 20)
<b>CAT</b>	Catastrophe
<b>CEPE</b>	Comité d'Evaluation des Politiques Ecrites
<b>CNAMTS</b>	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
<b>CNC</b>	Conseil National de la Comptabilité
<b>COMEX</b>	Comité Exécutif
<b>COSO2</b>	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
<b>DI</b>	Direction des Investissements
<b>DPR</b>	Direction du Pilotage du Risque
<b>EIOPA</b>	European Insurance and Occupational Pensions Authority (Autorité de contrôle européenne)
<b>FCPR</b>	Fonds Commun de Placement à Risques
<b>FP</b>	Fonds Propres
<b>IAS</b>	International Accounting Standards (normes comptables internationales)
<b>LPS</b>	Libre Prestation de Services
<b>MCR</b>	Minimum de Capital Requis
<b>MGEN IB</b>	MGEN International Benefits
<b>MGET</b>	Mutuelle Générale Environnement et Territoires
<b>MSP</b>	MGEN Santé Prévoyance
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>ORSA</b>	Own Risk and Solvency Assessment (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)
<b>PE</b>	Politique Ecrite
<b>PTA</b>	Perte Temporaire d'Autonomie
<b>RC</b>	Régime Complémentaire
<b>RO</b>	Régime Obligatoire
<b>SI</b>	Solvabilité 1
<b>S2</b>	Solvabilité 2
<b>SAD</b>	Services A Domicile
<b>SCR</b>	Solvency Capital Required (Capital de Solvabilité Requis)
<b>TSA</b>	Taxe de Solidarité Additionnelle
<b>UMG</b>	Union Mutualiste de Groupe
<b>VNC</b>	Valeur Nette Comptable

**Document réalisé par la direction de la communication du groupe MGEN**  
**Conception & réalisation: avantgarde**

MGEN Vie immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.

**Siège social :** 3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15 – **Représentant légal :** Thierry Beaudet

## Sommaire

<b>SYNTHÈSE :</b>	<b>5</b>	<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>12</b>
<b>A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE</b>	<b>7</b>	<b>B.I. Informations générales</b>	<b>12</b>
<b>A.I. Activité</b>	<b>7</b>	B.I.a. Le système de gouvernance de MGEN Vie	12
A.I.a. Présentation du groupe MGEN	7	B.I.b. Les fonctions clé	14
A.I.b. Présentation de la Mutuelle MGEN Vie	9	B.I.c. Les pratiques de rémunération	15
<b>A.II. Résultats de souscription (Performances Techniques)</b>	<b>10</b>	<b>B.II. Compétences et honorabilité</b>	<b>15</b>
A.II.a. Ligne d'activité : Pertes financières diverses	10	<b>B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)</b>	<b>16</b>
A.II.b. Ligne d'activité : Autres activités d'assurance Vie	10	B.III.a. Déclinaison des objectifs stratégiques	16
<b>A.III. Résultats des investissements (Performances Financières)</b>	<b>11</b>	B.III.b. Appréciation du risque	16
<b>A.IV. Résultats des Autres Activités</b>	<b>11</b>	B.III.c. Arbitrage et traitement du risque	17
<b>A.V. Autres informations</b>	<b>11</b>	B.III.d. Suivi et pilotage des risques	17
		B.III.e. Validation par les instances	17
		B.III.f. ORSA	17
		<b>B.IV. Contrôle interne</b>	<b>18</b>
		B.IV.a. Contrôles permanent et périodique	18
		B.IV.b. Conformité	19
		<b>B.V. Fonction Audit interne</b>	<b>19</b>
		B.V.a. Périmètre d'activité	20
		B.V.b. Reporting	20
		B.V.c. Indépendance de l'Audit interne	20
		<b>B.VI. Fonction Actuarielle</b>	<b>21</b>
		<b>B.VII. Sous-traitance</b>	<b>22</b>
		<b>B.VIII. Autres informations</b>	<b>22</b>

## Sommaire

<b>C.</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>23</b>	<b>D.</b>	<b>VALORISATION</b>	<b>27</b>
<b>C.I.</b>	<b>Risque de souscription</b>	<b>24</b>	<b>D.I.</b>	<b>Actifs</b>	<b>29</b>
			D.I.a.	Placements	29
<b>C.II.</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>24</b>	D.I.b.	Créances	29
C.II.a.	Identification des principaux risques	24	D.I.c.	Trésorerie et équivalent trésorerie	30
C.II.b.	Évaluation des risques	24			
C.II.c.	Règles de concentration et dispositif d'atténuation	25	<b>D.II.</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>31</b>
C.II.d.	Test de résistance	25	D.II.a.	Hypothèses utilisées pour le calcul des Provisions techniques	31
			D.II.b.	Méthodes de calcul des Provisions tech- niques	31
<b>C.III.</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>25</b>	D.II.c.	Évolution des Provisions techniques entre début et fin 2016	32
C.III.a.	Identification des principaux risques	25	D.II.d.	Analyse des écarts de valorisation entre Solvabilité 1 et Solvabilité II	33
C.III.b.	Mesure du risque de crédit et risques majeurs	26			
C.III.c.	Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs	26	<b>D.III.</b>	<b>Autres passifs</b>	<b>33</b>
			D.III.a.	Autres provisions	33
<b>C.IV.</b>	<b>Risque de liquidité</b>	<b>26</b>	D.III.b.	Autres dettes	34
<b>C.V.</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>26</b>	<b>D.IV.</b>	<b>Méthodes de valorisation alternatives</b>	<b>34</b>
<b>C.VI.</b>	<b>Autres risques importants</b>	<b>26</b>	<b>D.V.</b>	<b>Autres informations</b>	<b>34</b>
<b>C.VII.</b>	<b>Autres informations</b>	<b>26</b>			

<b>E.</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>35</b>
<b>E.I.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>35</b>
<b>E.II.</b>	<b>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</b>	<b>37</b>
E.II.a.	Évolution du SCR entre début et fin 2016	37
E.II.b.	Analyse des SCR modulaires	38
<b>E.III.</b>	<b>Utilisation de la duration dans le risque action</b>	<b>41</b>
<b>E.IV.</b>	<b>Différences Formule standard / Modèle interne</b>	<b>41</b>
<b>E.V.</b>	<b>Non-respect des exigences de capital</b>	<b>41</b>
<b>E.VI.</b>	<b>Autres informations</b>	<b>41</b>

# SYNTHÈSE

MGENVIE est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, organisme à but non lucratif, agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches suivantes :

- Branche 20 : vie - décès
- Branche 21 : nuptialité - natalité

MGENVIE est réassurée en totalité par la MGEN qui, avec plus de 4 millions de personnes protégées, est un acteur majeur de la **protection sociale**.

Créée en 1946, MGEN est à la fois :

- Un **acteur mutualiste** qui œuvre pour la pérennité et le développement du modèle économique mutualiste en France, en Europe, et à l'international, et fait progresser une vision solidaire de la santé.
- Un **acteur majeur de la protection sociale** qui gère le régime obligatoire d'assurance maladie de son champ historique (les professionnels de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et des personnels de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) et protège tous les publics par des offres complémentaires, individuelles et collectives, en santé, en prévoyance et en action sociale.

L'activité de MGEN se structure autour des valeurs fondatrices suivantes :

- la **solidarité** : elle constitue la valeur fondatrice et fondamentale du mouvement mutualiste, solidarité entre les générations, solidarité entre malades et bien portants, solidarité entre niveaux de revenus;
- la **démocratie** : sociétés de personnes et non de capitaux, les responsables et représentants des mutuelles sont élus par les adhérents;

- l'**indépendance** : les mutuelles sont indépendantes de tout pouvoir politique, financier, syndical, philosophique;

- le **respect de la personne** : au-delà de la prise en charge des dépenses de santé, l'action des mutuelles est organisée pour développer des dispositifs de prévoyance, de soutien et d'entraide, destinés à garantir, à chacun(e), la meilleure qualité de soins. Elles refusent toute forme de discrimination avant l'adhésion et tout au long de la vie du mutualiste.

La gouvernance MGEN repose sur :

- le **Conseil d'administration** et la **direction opérationnelle salariée** qui porte la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du Groupe et des moyens de leur mise en œuvre ainsi que la validation des politiques écrites;
- les **dirigeants effectifs** (président et dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers;
- les **fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques;
- une **comitologie** favorisant l'échange, la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- le **principe des quatre yeux** : toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel);
- le **principe de la personne prudente** : la mutuelle veille à ce que les risques pris le soient dans le respect des intérêts des adhérents.

Les principaux indicateurs 2016 de MGENVie sont les suivants :

Indicateurs en K€	2016	2015	%
Cotisations acquises brutes de cessions	170 430	153 633	10,9 %
Résultat de souscription	-11 268	-12 746	-11,6 %
Résultat financier	302	695	-56,5 %
Impact substitution et réassurance	11 268	12 746	-11,6 %
Résultat des autres activités	-48	-80	-40,8 %
Résultat net d'impôts	254	614	-58,6 %
Fonds propres Solvabilité II	51 921	51 016	1,8 %
Ratio de couverture du SCR	707 %	641 %	
Ratio de couverture du MCR	1 403 %	1 379 %	

Le volume de cotisations est en hausse de +10,9 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est directement liée à la progression du nombre de personnes protégées en contrat prestation invalidité décès (ouverture de la garantie aux conjoints).

Le résultat de souscription s'améliore légèrement (à hauteur de 11,6 %).

Le résultat financier 2016 ne comporte aucune réalisation de plus-values contrairement à 2015, d'où le recul de 56,5 %.

## A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

### A.I. Activité

#### A.I.a. Présentation du groupe MGEN

La mutuelle MGEN est une personne morale à but non lucratif créée en 1946 et régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité. Elle est immatriculée sous le numéro de SIREN 775685399.

La mutuelle, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 61 rue Taitbout, 75009 Paris.

La mutuelle a confié la certification de ses comptes annuels au cabinet d'audit Grant Thornton International, représenté par Valérie Dagannaud.

Face aux évolutions législatives et réglementaires, MGEN a procédé en 2002 à une scission de ses activités avec notamment une organisation en entités juridiquement distinctes (par la constitution de mutuelles dédiées). Cet ensemble est composé de cinq mutuelles et d'une union.

#### Trois mutuelles de Livre II :

- **MGEN** dédiée
  - aux activités d'assurances liées aux branches 1 (accident), 2 (maladie) et 15 (caution);
  - à la gestion du régime obligatoire;
  - à la gestion des contrats collectifs assurés par la CNP au titre de l'assurance emprunteur;

- **MGEN Vie**, dédiée aux prestations « allocation maternité », « frais funéraires » et « invalidité décès »;
- **MGEN Filia**, dédiée à la prestation « service à domicile » pour les adhérents MGEN. Elle propose également une couverture santé aux personnes qui n'entrent pas dans le champ de recrutement de MGEN.

#### Deux mutuelles de Livre III :

- **MGEN Action Sanitaire et Sociale**, dédiée à la gestion d'une trentaine d'établissements sanitaires et médico-sociaux, (comprenant des établissements de santé mentale, des établissements de soins de suite et de réadaptation, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et qui offre des allocations d'actions sociales (orphelinat, handicap, dépendance);
- **MGEN Centres de Santé**, dédiée à la gestion de cinq centres médicaux dentaires et d'1 centre d'optique.

#### Une union

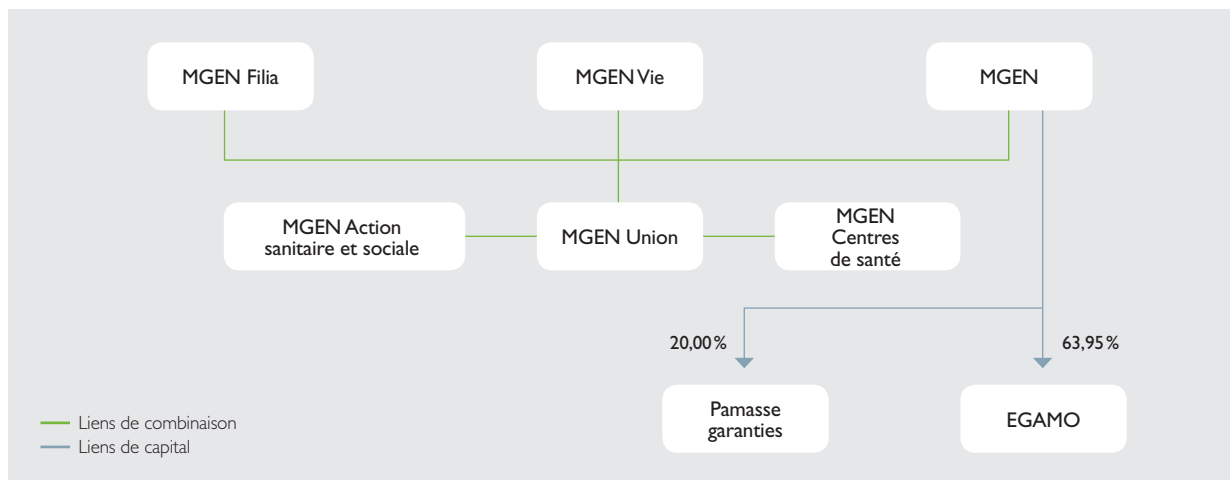
**MGEN Union**, en charge du pilotage, de la coordination et du contrôle des activités de ses mutuelles adhérentes.

Ces entités sont liées entre elles par un lien de combinaison et sans lien capitalistique. Ces entités sont intégrées par **agrégation de comptes**.

Le périmètre prudentiel du groupe MGEN inclut également au 31 décembre 2016 :

- la société EGAMO, filiale à 63,95 % de MGEN et consolidée de plein droit par la méthode d'intégration globale;
- la société Pamasse-Garanties détenue à hauteur de 20 % par MGEN et consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

Le périmètre de combinaison du sous-groupe MGEN au 31 décembre 2016, avec MGEN comme entité combinante, s'établit comme suit :



MGEN substitue MGEN Filia pour les branches 1 (accident) et 2 (maladie).  
MGEN réassure MGEN Filia pour la branche 18 (assistance).  
MGEN réassure intégralement MGEN Vie.

## A.I.b. Présentation de la Mutuelle MGEN Vie

Le présent rapport concerne la Mutuelle MGEN Vie, immatriculée sous le numéro de SIREN 44 1922002, détenant l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du Livre II du Code de la mutualité (activités d'assurance) pour les :

- branches 20 vie-décès;
- branche 21 nuptialité-natalité

La mutuelle MGEN Vie a confié la certification de ses comptes annuel au cabinet PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy.

Les principales garanties sont commercialisées par la mutuelle sur le territoire français et peuvent être regroupées de la façon suivante :

Entité	Branche Solvabilité I	Branche Solvabilité II	Ligne d'activité	Principales garanties
MGEN	Non Vie	Non Vie hors santé	12 Pertes financières diverses	Allocation maternité
	Vie	Vie hors santé	32 Autres activités d'assurance Vie	Prestations Invalidité Décès (PID) -Frais d'obsèques

## A.II. Résultats de souscription (performances techniques)

Au titre de son activité d'assurance, MGEN Vie a perçu 170 430 K€ (cotisations acquises), ce montant est intégralement reversé à MGEN au titre du mécanisme de Réassurance interne (Réassurance proportionnelle à 100 %).

2016 Ligne d'activité K€	Cotisations acquises	Charge de sinistralité et frais
Pertes financières diverses	2 810	-3 710
Autres activités d'assurance vie	167 620	-177 988
<b>Total</b>	<b>170 430</b>	<b>-181 698</b>

### A.II.a. Ligne d'activité : pertes financières diverses

Envisagée hors mécanisme de réassurance la ligne d'activité « Pertes financières diverses » qui représente essentiellement l'allocation maternité, présente un résultat négatif de 900 K€ causée par la prime de réassurance sur un risque technique hors cession excédentaire.

### A.II.b. Ligne d'activité : autres activités d'assurance vie

Cette ligne d'activité recouvre les garanties décès. Elle présente un déficit technique au 31/12/2016. Il est néanmoins important de noter que la marge technique de cette ligne d'activité est en amélioration depuis 2015, suite à la refonte de l'offre.

Cette activité étant réassurée à 100 % par MGEN, considéré dans sa globalité, le résultat technique final de MGEN Vie est nul.

## A.III. Résultats des investissements (performances financières)

Au titre de son activité d'investissement, la mutuelle dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 50 226 K€.

Ligne d'activité en K€	Produits	Charges	Résultat d'investissement		+/- values latentes fin 2016
			2016	2015	
Participations	-	0	0	0	5
Obligations	377	68	309	209	842
Fonds d'investissement	4	12	-8	485	1 915
<b>Total</b>	<b>381</b>	<b>80</b>	<b>302</b>	<b>695</b>	<b>2 762</b>



Les revenus sont principalement issus des titres obligataires détenus en direct (coupons). Aucun mouvement visant à externaliser de la plus-value n'a été réalisé sur l'exercice 2016.

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les Fonds propres Solvabilité II de la manière suivante :

- le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires;
- le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### B.I. Informations générales

Le système de gouvernance de MGEN Vie vise à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de la mutuelle. Il est placé sous la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction effective. Il se caractérise ainsi par l'étroite articulation entre les acteurs du système de gouvernance que sont les membres du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs et les responsables des quatre fonctions clés, chacun ayant un champ de responsabilité déterminé.

#### B.I.a. Le système de gouvernance de MGEN Vie

Le **Conseil d'administration** MGEN Vie se compose de 12 administrateurs. Il détermine les orientations de la mutuelle. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'organisme. À ce titre, il élabore et suit l'exécution de la stratégie de la mutuelle. Il prend les décisions relatives au fonctionnement et à l'activité de la mutuelle. Il arrête les comptes annuels. Il suit l'évolution de l'activité de la mutuelle dans ses différentes composantes (clés économiques, RSE, métiers...). Il rend compte à l'assemblée générale et prépare les propositions qui lui sont soumises.

Par ailleurs, il détient un rôle essentiel de surveillance et de supervision. Il est ainsi impliqué dans la définition et la mise en œuvre des politiques de contrôle des risques ainsi que dans le processus ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité).

Il se réunit au moins six fois par an.

Le groupe MGEN déploie un important programme de formation aux fins de former et d'accompagner chaque administrateur (parcours d'entrée dans la fonction, formation diplômante, formations tout au long du mandat).

### A.IV. Résultats des autres activités

La mutuelle ne dispose pas d'autres activités hors celles indiquées dans les paragraphes précédents.

### A.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats présentés plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

Pour exercer au mieux ses missions, le Conseil d'administration s'appuie sur des comités spécialisés et des commissions.

Les **comités** émettent des avis et des recommandations rattachés aux prérogatives du Conseil d'administration, principalement celles liées au contrôle :

- le Comité d'audit : il est chargé de la supervision des processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières, et du suivi des dispositifs de maîtrise des risques au sein du groupe MGEN;
- le Comité d'Évaluation des Politiques Écrites (CEPE) : il propose au Conseil d'administration les politiques écrites et suit leur mise en œuvre et leur mise à jour. Il assure également chaque année l'audit des Responsables des fonctions clés;
- le Comité des Placements : il a pour mission l'analyse des résultats des placements, la détermination de l'allocation d'actifs, le suivi des états réglementaires et la gestion actif-passif;
- le Comité Éthique et Rétributions : il a pour rôle de superviser les principes et décisions relatifs aux rétributions des salariés et des militants du groupe MGEN ainsi qu'à la fixation de leurs différentes composantes. Il se compose de deux administrateurs et de trois personnalités extérieures au groupe MGEN.

Les **commissions** sont des lieux d'échanges, d'études et de propositions pour les travaux du Conseil d'administration :

- la Commission « Développement, assurance maladie obligatoire, offres mutualistes »;
- la Commission « Questions de santé, sanitaires et sociales »;
- la Commission Paritaire de Négociation;
- la Commission des Statuts;
- la Commission Nationale des Opérations Électorales (CNOE)

Par ailleurs, le Conseil d'administration élit en son sein un **Bureau national** ayant pour mission l'impulsion et le pilotage stratégique et politique. Le Bureau national se compose du Président, d'un Vice-président délégué, de trois Vice-présidents et 6 délégués nationaux, auxquels des responsabilités particulières ont été attribuées. Il se réunit toutes les deux semaines.

Le Conseil d'administration a élu son **Président** pour un mandat de 2 ans, le 8 juillet 2015. Conformément à l'article R211-15 du Code de la mutualité, le Président est dirigeant effectif de la mutuelle. Sur sa proposition, le Conseil d'administration a nommé le Directeur général en tant que **dirigeant opérationnel**, lors de sa séance des 21 et 22 octobre 2015. Le dirigeant opérationnel exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci. Il assiste à chaque réunion du Conseil d'administration.

Ainsi, la **direction effective** de MGEN VIE se compose de deux personnes, dont la nomination a été notifiée à l'ACPR.

Par délégation de pouvoirs confiés par le Conseil d'administration, la direction effective prend toute décision importante de la mutuelle avant sa mise en œuvre. Elle détient donc des responsabilités stratégiques et exécutives (proposer, mettre en œuvre, assurer le suivi, rendre compte, ordonnancer les dépenses...). Les dirigeants effectifs tiennent compte dans leur processus de prise de décision des informations communiquées dans le cadre du système de gestion des risques. Ils disposent de pouvoirs identiques afin de garantir la continuité de la direction effective. Ils rendent compte des pouvoirs ainsi confiés au Conseil d'administration. Pour exercer leurs missions, les dirigeants effectifs s'appuient sur le Comex (Comité exécutif). Autour du Président et du Directeur général, le Comex se compose d'élus membres du Bureau national (Vice-président délégué, Vice-présidents) et de directeurs salariés (Directeurs Généraux adjoints et Directeur des Systèmes d'information). Le Comex assure le pilotage opérationnel et économique du groupe dans le cadre défini par le Conseil d'administration et le Bureau national. Le Comex se réunit toutes les deux semaines.

Des réunions d'échange, de préparation et de coordination sont organisées chaque semaine entre :

- le président et le directeur général;
- le président et les vice-présidents;
- le directeur général et les directeurs généraux adjoints.

## B.I.b. Les fonctions clés

Le système de gouvernance de MGEN s'appuie sur **quatre fonctions clés, définies dans le cadre de Solvabilité II, qui opèrent dans les trois entités solo**, et dont les responsables sont placés sous l'autorité du dirigeant opérationnel.

- La fonction **Gestion des risques** vérifie que l'ensemble des risques connus au sein du groupe sont traités. Son approche transverse et prospective de l'entreprise lui permet d'identifier et d'évaluer les risques émergents, leurs interactions et l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Elle participe aux processus d'élaboration de la cartographie des risques majeurs et ORSA.

- La fonction **Vérification de la conformité** conseille, anticipe et vérifie la conformité ; elle renforce ainsi la maîtrise des risques de non-conformité.

- La fonction **Actuarielle** évalue la pertinence des méthodes de calcul des Provisions techniques et de la qualité des données. Elle participe également au système de Contrôle interne permanent.

- La fonction **Audit interne** est en charge du contrôle périodique afin d'évaluer d'une manière objective et indépendante l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et des risques qui en résultent.

Les fonctions clés ne sont pas cumulées par une même personne et elles ne sont pas externalisées.

Les responsables de fonctions clés ont un accès direct aux dirigeants effectifs et au Conseil d'administration pour toute communication régulière ou spécifique voire toute alerte qu'ils jugent nécessaires. Par ailleurs, chaque responsable de fonction clés est auditionné chaque année par le CEPE (cf. supra).

Ils disposent d'un accès sans restriction à toute information nécessaire à l'exercice de leur mission et peuvent communiquer avec tout membre de la mutuelle.

Un comité regroupant les quatre fonctions clés se réunit tous les trimestres. Il a vocation à faciliter et à assurer la coordination, le fonctionnement et l'exercice des missions de ces fonctions.

## B.I.c. Les pratiques de rémunération

Les pratiques d'indemnités et de rémunérations au sein de MGEN font l'objet d'une politique écrite « Rétribution ».

Le groupe MGEN applique une politique de rétribution basée sur le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Toute évolution des dispositifs de rémunération est soumise au comité Éthique et Rétribution.

### B.I.c.1. Concernant les membres du Conseil d'administration

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites. Toutefois, conformément à l'article L.114-26 du Code de la mutualité, l'assemblée générale de MGEN Vie a décidé d'allouer une indemnité aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Le dispositif s'inscrit dans les seuils fixés par l'article R.114-6 du Code de la Mutualité.

### B.I.c.2. Concernant le dirigeant opérationnel

Les rémunérations des cadres dirigeants sont examinées annuellement par le Comité « Éthique et Rétributions », en vue d'une prise en compte à la fois de leur compétitivité externe et de leur équité interne. La part fixe est prépondérante dans la rémunération des cadres dirigeants du groupe MGEN (87 % en moyenne) et la part variable (13 % en moyenne) se veut d'un niveau raisonnable et non génératrice de prise de risques excessive.

### B.I.c.3. Politique de rémunération des salariés et Régime de retraite

La population des commerciaux des Sections départementales est concernée, depuis deux ans, par la mise en place progressive d'un dispositif de primes variables basées sur des objectifs collectifs aux niveaux départementaux et régionaux

Compte tenu des engagements du groupe MGEN de maintien dans l'emploi des seniors dans le cadre des Contrats de génération, aucun dispositif de retraite anticipée n'est en vigueur dans l'entreprise. Le groupe MGEN n'a, par ailleurs, pas mis en œuvre de régime de retraite complémentaire pour les salariés

## B.II. Compétences et honorabilité

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés doivent satisfaire en permanence que leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles permettent une gestion saine et prudente. Ainsi l'évaluation de leurs compétences porte sur leurs diplômes et leurs qualifications professionnelles, leurs connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers.

Au sein du groupe MGEN, l'évaluation des exigences d'honorabilité et de compétence se traduit au travers d'une nomination éclairée prise par une instance collégiale, le Conseil d'administration, de l'élaboration annuelle et du suivi assidu par les intéressés de programmes de formation adaptés, et d'une expérience vérifiée et confortée.

Les dirigeants effectifs de MGEN Vie sont nommés sur la base de compétences acquises et d'expériences de direction significatives et reconnues dans le secteur de l'assurance. Par ailleurs, ils détiennent d'autres mandats et fonctions de direction ou de représentation, d'une part au sein du groupe MGEN et de ses filiales, aux fins de garantir la cohésion et l'unité du groupe, et d'autre part dans des structures et entreprises extérieures, en lien avec les axes de développement du Groupe.

Les responsables des fonctions clés de MGEN Vie sont nommés au regard de leurs compétences et expériences techniques et méthodologiques acquises et de leur connaissance du secteur de l'assurance. Pour chacun, un CV reprenant le détail de leur qualification et de leurs parcours est transmis au Conseil d'administration en vue de leur nomination. Par ailleurs, le Groupe s'engage à proposer un programme de formation à chaque responsable Fonction clé, en lien avec le dirigeant opérationnel.

### B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. À cet effet, MGEN a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'administration.

#### B.III.a. Déclinaison des objectifs stratégiques

L'appétence au risque du groupe MGEN est validée par le Conseil d'administration.

Elle s'exprime par un ratio de couverture S2 (Fonds propres / SCR global) de 150 % minimum dans un horizon stratégique limité à trois ans.

#### B.III.b. Appréciation du risque

L'identification des risques est menée à différents niveaux de l'organisation et par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des risques :

- la cartographie des risques majeurs et des risques liés aux processus;
- la cartographie des risques informatiques menée par la Direction des Systèmes d'Information;
- toute autre analyse de risques spécifique à une activité ou un métier du groupe;
- tout risque remonté par le biais des canaux d'information ascendants (*bottom up*);
- La déclinaison opérationnelle de l'appétence au risque (tolérances / limites).
- Les remontées en provenance du contrôle permanent (y compris la fonction Actuarielle).
- Tout risque remonté par l'Audit interne dans le cadre du contrôle périodique.
- Tout risque remonté par le superviseur dans le cadre de son suivi.

La fonction Gestion des risques est en charge de centraliser l'ensemble de ces informations et de vérifier leur cohérence. Surtout, elle doit apprécier l'évaluation qui est faite de la criticité de ces risques au regard des moyens de maîtrise en place.

#### B.III.c. Arbitrage et traitement du risque

La fonction Gestion des risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle peut être amenée à conseiller les dirigeants sur les techniques d'atténuation à mettre en place le cas échéant. Celles-ci peuvent être internes ou externes, et peuvent impacter significativement le Besoin Global de Solvabilité calculé dans le cadre de l'ORSA.

La revue des risques est validée par le comité Exécutif.

#### B.III.d. Suivi et pilotage des risques

Chaque domaine de risques est confié à la responsabilité du service expert (ex : Actuariat pour le risque de souscription, Investissements pour les risques financiers).

La fonction Gestion des risques est en charge du suivi des risques du groupe MGEN. Elle se base pour ce faire sur les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques.

#### B.III.e. Validation par les instances

Ce dispositif est pleinement intégré à l'organisation et au processus décisionnel. Ainsi,

- Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du groupe, le **Conseil d'administration** valide l'appétence au risque du groupe MGEN. Elle constitue la limite globale de prise de risque fixée en vue d'atteindre ses objectifs et de poursuivre son développement. Elle s'exprime sous la forme d'un niveau de déviation accepté par rapport à une situation considérée comme normale.

- Le **COMEX**, est notamment en charge de la gestion des risques. A cet effet, cette instance se voit présenter les cartographies des risques effectuées pendant la période et toutes évolutions apportées à celles-ci et valide les stratégies d'atténuation du risque proposées par domaine de risque.

- Les **comités du conseil d'Administration** ont la responsabilité, chacun sur son domaine spécifique, de s'assurer de la correcte application de la stratégie, souvent formalisée sous forme de politique (comité d'audit concernant la gestion des risques, comité des Placements pour les investissements...). En termes de gestion des risques, ils veilleront à ce que la stratégie validée par le conseil d'Administration (souscription, placements, etc.) soit effectivement mise en œuvre et pilotée.

- Les **Dirigeants effectifs** supervisent les activités opérationnelles et sont, à ce titre, responsables notamment de la mise en œuvre opérationnelle des moyens de maîtrise des risques.

#### B.III.f. ORSA

Partie intégrante du dispositif de gestion des risques, l'ORSA (dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité) doit donner aux instances de management du groupe MGEN une vision prospective des risques auxquels il peut être exposé et ses capacités à faire face à ses engagements.

Les projections sont faites à 4 ans. En effet, le groupe MGEN considère qu'il est difficile de construire des scénarios sur un horizon plus lointain au regard des changements actuels dans l'environnement assurantiel et mutualiste.

La gouvernance est sollicitée aux différentes étapes du processus (cartographie des risques majeurs, hypothèses de projections, calibrage et résultats des scénarios) afin de s'assurer que ceux-ci reflètent bien la vision et les préoccupations du management.

Outil de pilotage, l'ORSA permet de vérifier que le groupe repose sur un modèle économique viable et qu'il dispose des Fonds propres nécessaires pour couvrir le niveau de risque agrégé (appétence aux risques) que la gouvernance accepte de prendre dans le cadre de sa stratégie de développement. L'appétence aux risques s'exprime au travers d'un ou plusieurs indicateurs (actuellement, un ratio de couverture Solvabilité II) et doit être validée par le Conseil d'administration.

Les résultats de l'ORSA annuel ainsi que si besoin les plans d'atténuation sont présentés au COMEX et au Conseil d'administration du groupe MGEN qui valident également le rapport ORSA avant communication à l'ACPR conformément aux exigences de la directive.

## B.IV. Contrôle interne

### B.IV.a. Contrôles permanent et périodique

Le déploiement et la mise en œuvre du système de Contrôle interne se basent sur le référentiel de gestion des risques COSO 2<sup>1</sup> ainsi que sur une approche par processus et une implication active des métiers.

Le système de Contrôle interne du groupe MGEN comprend et distingue le contrôle permanent et le contrôle périodique. Le contrôle permanent est composé de deux niveaux de défense :

- Contrôle permanent de premier niveau : l'exécution des éléments de maîtrise intégrés aux processus (application de procédures administratives et comptables, contrôles manuels ou automatisés, revues hiérarchiques...) est réalisée par les équipes métier chargées de la mise en œuvre des processus assurantiels et de gestion de l'assurance maladie.
- Contrôle permanent de deuxième niveau :

- Au sein des centres de service (centres de gestion, centres d'appels et sections départementales), des collaborateurs dédiés intégralement ou partiellement à la qualité de service et au Contrôle interne conduisent les auto-évaluations des éléments de maîtrise, réalisent des contrôles spécifiques et assurent le *reporting* au Service Qualité et Contrôle interne de la Direction Relations Adhérents, laquelle assure la supervision et le pilotage du dispositif.
- S'agissant spécifiquement des risques de non-conformité, le pilotage des contrôles permanents de premier et second niveau est assuré par la fonction clé Conformité qui s'appuie notamment sur les équipes réalisant le contrôle permanent.

1. Référentiel de Contrôle interne établi en 2004 et unanimement accepté par la profession.

Le contrôle permanent fait l'objet d'une évaluation indépendante par un contrôle périodique exercé par la fonction clé d'Audit interne qui, à ce titre, constitue le troisième niveau de défense du système de Contrôle interne du groupe MGEN.

S'agissant des activités informatiques, le dispositif permanent de maîtrise des risques opérationnels, actuellement déployé par le GIE MGEN Technologies, comprend également deux niveaux de défense et s'inscrit dans le périmètre d'intervention de la fonction clé d'Audit interne.

De plus, tenant compte des activités de MGEN pour le compte de l'Assurance maladie (CNAMTS) au titre de la gestion du régime obligatoire, le dispositif de Contrôle interne des activités d'assurance prend en compte les exigences de la CNAMTS en matière de maîtrise des risques et les intègre dans un plan de Contrôle interne global et cohérent.

### B.IV.b. Conformité

La Politique Écrite Conformité définit le contenu et les modalités d'organisation de la fonction au sein du groupe MGEN. Elle constitue ainsi le document de référence.

La Fonction Vérification de la Conformité a un rôle de conseil et d'anticipation. Pour cela elle doit :

- Connaître les obligations réglementaires,
- Prévenir le risque de non-conformité,
- Anticiper; évaluer l'impact de toute nouvelle réglementation,
- Identifier; évaluer les risques de non-conformité.

Au travers d'un programme annuel, elle procède également à des missions de vérification de conformité.

Enfin, la fonction Conformité participe au processus global de gestion des risques par la mise en place de tout nouveau processus ou toute nouvelle procédure permettant la maîtrise des risques de non-conformité.

La Fonction clé de Vérification de la conformité est exercée à temps plein et de façon exclusive.

## B.V. Fonction Audit interne

L'Audit interne Groupe, créé fin 2006, réalise des contrôles périodiques afin de vérifier l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et des risques qui en résultent.

Les objectifs et les principes d'exercice et d'intervention de l'Audit interne, ainsi que l'articulation entre les différents niveaux de contrôle sont formalisés dans la Politique Écrite (PE) Audit interne du groupe MGEN approuvée par le Conseil d'administration MGEN du 3 décembre 2015 et révisée le 14 décembre 2016.

En application de cette politique, l'Audit interne a pour vocation d'évaluer de manière indépendante la qualité du Contrôle interne sur l'ensemble du périmètre MGEN et à chacun des niveaux de l'organisation :

- L'Audit interne, dans le cadre de ses missions d'assurance, fournit à la Direction Générale et au Conseil d'administration des analyses, des évaluations et des recommandations portant sur le système de Contrôle interne, de gestion des risques et sur la gouvernance d'entreprise.

- L'Audit interne peut donner des conseils, avis et formations à la demande de la Direction générale ou du Conseil d'administration.

### B.V.a. Périmètre d'activité

L'Audit interne exerce ses activités au sein du groupe MGEN. Il couvre l'ensemble des activités du groupe MGEN, incluant notamment :

- Les activités du Siège national.
- Les activités des centres de service (sections départementales, centres de traitement et d'appels), des centres de santé et des établissements.
- Les activités des filiales du groupe MGEN.
- Les activités en gestion déléguée.

Les analyses de l'Audit interne conduisent à une appréciation de l'adéquation des points de contrôle existants dans les processus audités ainsi qu'à une évaluation des risques engendrés par les activités concernées. Elles débouchent sur des recommandations propres à renforcer la complétude et la robustesse des dispositifs de Contrôle interne ou de maîtrise des risques audités.

Ces recommandations sont hiérarchisées par ordre de priorité, lesquelles font l'objet d'un suivi régulier, au moins annuel.

### B.V.b. Reporting

Les rapports de missions sont transmis à la Présidence, au comité d'audit et à la direction générale ainsi qu'aux entités auditées.

Les points critiques relevés lors des différentes missions réalisées par l'Audit interne font l'objet de recommandations priorisées aux entités et directions auditées qui doivent mettre en place des plans d'actions appropriés.

L'Audit interne présente chaque année un bilan de ses missions et une évaluation de son fonctionnement au Directeur Général et au comité d'audit : Les travaux et conclusions de l'Audit interne ainsi que le degré d'avancement des plans d'actions sont présentés annuellement au comité d'audit puis au Conseil d'administration, conformément à la Politique Écrite Audit interne et à la charte de l'Audit interne.

L'Audit interne veille à l'exécution des plans d'actions dans des délais raisonnables.

### B.V.c. Indépendance de l'Audit interne

La fonction d'Audit interne MGEN est une fonction indépendante destinée à améliorer les différents processus du Groupe ;

Rattaché au Directeur Général, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent.

En ce sens, l'Audit interne ne porte aucune responsabilité opérationnelle et est indépendant de tous les programmes, opérations et activités afin d'assurer l'impartialité et la crédibilité des audits réalisés. Dès lors, ses recommandations ne peuvent pas décharger la hiérarchie des entités auditées des responsabilités qui leur sont dévolues.

L'optimisation de l'organisation et des relations avec les autres fonctions clés afin d'œuvrer pour une meilleure gouvernance, un contrôle efficace et une plus grande maîtrise des risques se traduit :

- par la mise à disposition pour l'Audit interne :
  - du plan de continuité de l'activité du groupe MGEN,
  - des politiques écrites du groupe MGEN,
  - des comptes rendus des comités liés à la comitologie Solvabilité II,
  - de la cartographie des risques et plan d'actions;
- et par des relations périodiques avec :
  - les fonctions de Contrôle interne du Groupe,
  - les autres fonctions clés avec la mise en place d'un comité périodique des Responsables des fonctions clés.

L'Audit interne assiste systématiquement aux réunions du comité d'audit; il est destinataire des ordres du jour et des comptes rendus.

### B.VI. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle a été nommée fin 2015 au sein de MGEN. Ses attributions, définies par l'article 48 de la Directive Solvabilité II, et complétées par l'article 272 du Règlement Délégué, consistent principalement à :

- garantir le caractère approprié des Provisions techniques, via l'appréciation des données, hypothèses et modèles utilisés pour leurs évaluations;
- apprécier la qualité des données utilisées pour les évaluations;
- émettre un avis global sur la politique de souscription;
- émettre un avis global sur la politique de réassurance.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction effective et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des Provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

### B.VII. Sous-traitance

La politique de sous-traitance du groupe MGEN décrit le périmètre, les responsabilités, les principes clés de mise en œuvre, ainsi que les modalités de communication et de reporting applicables.

Au sein du groupe MGEN, la sous-traitance est susceptible de concerner :

- Les activités d'assurance, de réassurance et de substitution.
  - Les activités de gestion du régime obligatoire d'assurance maladie par assimilation fondée sur les liens étroits entre ces activités et certaines activités assurantielles.
- En revanche, ne relèvent pas de la sous-traitance, ni par conséquent de la politique :
- Les activités d'intermédiation.
  - Les traités de réassurance en cession et les conventions de substitution passées entre les mutuelles de Livre II du groupe MGEN.
- Ces opérations sont régies par des dispositions spécifiques.

De même, les opérations ponctuelles ne constituent pas une sous-traitance.

La liste des principaux sous-traitants et délégués MGEN et des activités déléguées est annexée à la politique écrite « Sous-traitance ». Ces prestataires sont situés sur le territoire français.

### B.VIII. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

## C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de MGEN Vie est sensiblement similaire à celui de MGEN, et suivi au travers des dispositifs Groupe, à l'exception de ce qui relève des risques techniques et financiers, spécifiques aux garanties de son offre et aux actifs de son portefeuille.

De manière générale, le profil de risque est appréhendé de la manière suivante :

Catégorie de risques	Stratégiques et émergents	Opérationnels, de non-conformité	Techniques et financiers
Suivi et mesure	Cartographie des risques majeurs ORSA	Cartographies des risques (majeurs, opérationnels et informatiques) Dispositif de Contrôle interne Dispositif de Conformité	Cartographie des risques majeurs Suivi actuariel / financier SCR (Pilier I), ORSA

### Risques stratégiques

Ils sont identifiés par les dirigeants et la fonction Gestion des risques dans le cadre de leurs fonctions.

Ils sont centralisés dans la cartographie des risques majeurs et associés aux dispositifs et techniques d'atténuation appropriés. La cartographie des risques majeurs est mise à jour a minima tous les ans dans le cadre du processus ORSA et présentée au Conseil d'administration.

Les risques stratégiques quantifiables ont été modélisés dans l'exercice ORSA.

### Risques opérationnels et de non-conformité

Ils sont identifiés et suivis selon les dispositifs (Contrôle interne et conformité) décrits ci-dessus : contrôles permanent et périodique concernant le Contrôle interne, programme annuel de vérification concernant la conformité. La plupart de ces risques sont appréciés suivant une matrice [probabilité d'occurrence x impact]. Pour la majorité d'entre eux, la probabilité ou l'impact estimé est faible et ne justifie pas qu'il fasse l'objet d'une quantification spécifique.

Parmi ces risques, ceux susceptibles d'avoir le plus d'impact sont intégrés dans la cartographie des risques majeurs (par exemple : risque d'interruption d'activité informatique). Ils sont alors atténués par des éléments de maîtrise spécifiques (par exemple : Plan de Continuité d'Activité)

### Risques techniques et financiers

Les risques techniques, financiers et de réassurance sont identifiés et suivis principalement par les Directions Pilotage des Risques (DPR) et Investissements (DI). Ils sont décrits plus en détail ci-après.

## C.I. Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification inadaptée à la garantie sous-jacente (scénario selon lequel les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme). Tous les engagements techniques de MGEN Vie étant réassurés par MGEN, les passifs de MGEN Vie sont nuls et le risque de souscription techniquement inexistant.

De façon plus large, MGEN Vie est soumis aux mêmes risques que MGEN. Le risque de perte d'adhérents est piloté au niveau groupe et mesuré notamment au travers de scénarios ORSA. Les processus de tarification et de provisionnement étant strictement identiques à ceux de MGEN, les risques inhérents sont couverts par les mêmes dispositifs de contrôle, en particulier les clôtures trimestrielles.

## C.II. Risque de marché

### C.II.a. Identification des principaux risques

Le risque de marché correspond au risque de perte découlant des activités sur les marchés des placements. Il revêt différentes formes et est appréhendé par les méthodes quantitatives suivantes sous la directive Solvabilité II :

- **risque action** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des indices actions;
- **risque de taux** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une hausse ou à une baisse des taux d'intérêt;
- **risque de change** : variation de valeur du portefeuille consécutive à des mouvements sur les cours des devises;
- **risque immobilier** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des prix immobiliers;
- **risque de spread** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une hausse des primes de risques des émetteurs obligataires;
- **risque de concentration** : risque lié à une surexposition à un ou des émetteurs en particulier.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi dans le cadre du reporting trimestriel Solvabilité II.

### C.II.b. Évaluation des risques

La mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction effective, au comité des Placements et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'administration;
- le coût d'un euro de placement en termes de Capital de Solvabilité Requis (SCR, voir infra) pour chacune des catégories d'actifs précités;
- l'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs;
- la répartition par notation des actifs en portefeuille et le respect de l'ensemble des règles de dispersion qui sont données par MGEN à sa société de gestion.
- la concentration du portefeuille sur un secteur, un pays, ou une zone géographique;
- sur les actifs cotés, des indicateurs financiers classiques tels que la volatilité du portefeuille ou la perte maximale sont également suivis.

Pour sa poche taux, le portefeuille MGEN Vie est exclusivement constitué de produits de taux dont la duration maximale est contrainte et dont la notation minimale est « *investment grade* ».

### C.II.c. Règles de concentration et dispositif d'atténuation

Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie et en vue de préserver les Fonds propres et la situation financière et de solvabilité de la mutuelle. Ils sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- MGEN Vie est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus;
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents MGEN Vie s'appuie pour cela sur l'expertise de sa société de gestion EGAMO.

Le mandat confié à EGAMO fait apparaître de nombreuses contraintes de gestion permettant de limiter les risques. Celles-ci sont définies par catégorie d'actifs et reprennent les règles de dispersion par classe d'actifs (Quelle répartition actions/Taux/Produits de diversification), par qualité de notation, par émetteur. En plus de ces règles de dispersion, des règles fixant la typologie de produit éligible à chaque catégorie d'actifs (forme juridique, nature d'actifs, diversification géographique...) sont également explicitées.

Les actifs cités font l'objet d'un *reporting* détaillé fourni par EGAMO qui reprend mensuellement le positionnement du portefeuille en matière de risque et de rendement. Il donne une vision de l'ensemble des catégories et sous catégories d'actifs qui vient s'ajouter à l'inventaire mensuel fourni. Parallèlement un *reporting* allégé est communiqué de façon hebdomadaire pour suivre régulièrement les actifs cotés du groupe.

La très grande diversification présente dans le portefeuille permet d'atténuer les risques unitaires. Cette diversification se reflète d'ailleurs dans le *reporting* réglementaire par le biais de « l'effet diversification ».

### C.II.d. Test de résistance

Les scénarios réalisés sur les actifs dans le cadre de la réalisation de l'ORSA permettent de tester la résistance du portefeuille dans des situations de marché spécifiques. Il est à noter que, même avec des chocs de marché importants, le portefeuille reste résistant.

## C.III. Risque de crédit

### C.III.a. Identification des principaux risques

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les Fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels MGEN présente une créance ou dispose d'une garantie.

Pour MGEN Vie, ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents;
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers;
- du défaut d'un réassureur;
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

### C.III.b. Mesure du risque de crédit et risques majeurs

MGEN Vie mesure le risque de crédit au travers de :

- la notation des banques;
- la notation des réassureurs.

- la concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs;
- le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

### C.III.c. Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs

MGEN Vie veille à la qualité et à la fiabilité des réassureurs et des banques lors de leur sélection et suit leur solidité financière via leur ratio de solvabilité et rating.

## C.IV. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle, essentiellement le règlement des prestations aux bénéficiaires, mais aussi le paiement des salaires et des fournisseurs.

MGEN Vie, entièrement réassuré par MGEN, ne procède à aucun versement directement à ses adhérents et ses principales dettes sont à l'égard de MGEN. De ce fait, le risque de liquidité apparaît donc comme faible pour MGEN Vie.

## C.V. Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance de Contrôle interne au sein de MGEN Vie. Comme indiqué précédemment, MGEN Vie n'a pas de réalité organisationnelle et bénéficie des processus et des dispositifs de contrôle en place chez MGEN.

## C.VI. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être porté à la connaissance du public n'est à mentionner.

## C.VII. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public

## D. VALORISATION

Les bilans d'ouverture et de clôture de l'année 2016 sont les suivants :

ACTIF (en K€)	31 décembre 2016		1 <sup>er</sup> janvier 2016	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Écarts d'acquisitions				
Frais d'acquisition reportés				
Actifs incorporels				
Impôts différés actifs				
Excédent de régime de retraite				
Immobilisations corporelles pour usage propre				
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>46 675</b>	<b>50 437</b>	<b>47 281</b>	<b>49 396</b>
Actif Immobilier (autre que pour usage propre)				
Participations	1	6	1	2
<b>Actions</b>				
Actions cotées				
Actions non cotées				
<b>Obligations</b>	<b>12 404</b>	<b>13 246</b>	<b>11 252</b>	<b>11 704</b>
Obligations d'État	1 863	2 087	1 860	2 048
Obligations d'entreprises	10 541	11 159	9 392	9 656
Obligations structurées				
Titres garantis				
Fonds d'investissement	35 270	37 185	36 028	37 691
Produits dérivés Actif				
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie				
Autres placements				
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés				
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>				
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers				
Autres prêts et prêts hypothécaires				
Avances sur polices				
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>109 391</b>	<b>127 454</b>	<b>107 154</b>	<b>112 521</b>
<b>Non Vie et santé similaire à la Non Vie</b>	<b>486</b>	<b>1 371</b>	<b>525</b>	<b>783</b>
Non Vie hors santé	486	1 371	525	783
Santé similaire à la Non Vie				
<b>Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés</b>	<b>108 905</b>	<b>126 083</b>	<b>106 629</b>	<b>11 738</b>
Santé similaire à la vie				
Vie hors santé, UC ou indexés	108 905	126 083	106 629	11 738
<b>UC ou indexés</b>				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances nées d'opérations d'assurance	13	13	26	26
Créances nées d'opérations de réassurance	8 357	8 357	37 640	37 640
Autres créances (hors assurance)			5 703	5 703
Actions auto-détenues				
Instruments de Fonds propres appelés et non payés				
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 430	1 430	165	165
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus				
<b>Total Actif</b>	<b>166 866</b>	<b>187 691</b>	<b>197 969</b>	<b>205 452</b>



ACTIF (en K€)	31 décembre 2016		1 <sup>er</sup> janvier 2016	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
<b>Provisions techniques – Non Vie</b>	<b>486</b>	<b>1 371</b>	<b>525</b>	<b>783</b>
<b>Provisions techniques Non Vie (hors santé)</b>	<b>486</b>	<b>1 371</b>	<b>525</b>	<b>783</b>
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		1 371		783
Marge de risque				
<b>Provisions techniques santé (similaire à la Non Vie)</b>				
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation				
Marge de risque				
<b>Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)</b>	<b>108 905</b>	<b>126 104</b>	<b>106 629</b>	<b>111 763</b>
<b>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</b>				
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation				
Marge de risque				
<b>Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)</b>	<b>108 905</b>	<b>126 104</b>	<b>106 629</b>	<b>111 763</b>
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		126 104		111 763
Marge de risque				
<b>Provisions techniques UC ou indexés</b>				
Autres Provisions techniques				
Passifs éventuels				
Provisions autres que les Provisions techniques	78	78	78	78
Provision pour retraite et autres avantages				
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs				
Impôts différés passifs				
Produits dérivés Passif				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit				
Dettes nées d'opérations d'assurance				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	8 216	8 216	41 811	41 811
Dettes subordonnées exclues des Fonds propres de base				
Dettes subordonnées				
Dettes subordonnées				
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus				
<b>Total Passif</b>	<b>117 686</b>	<b>135 770</b>	<b>149 043</b>	<b>154 436</b>
<b>Excédent des actifs sur les passifs</b>	<b>49 180</b>	<b>51 921</b>	<b>48 925</b>	<b>51 016</b>

Par convention :

- Normes françaises ou statutaires = Solvabilité I (S1)
- Normes Solvabilité II = (S2)

## D.I. Actifs

### D.I.a. Placements

Les placements figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable (VNC) de 47 675 K€, une valeur S2 de 50 437 K€ et se décomposent de la manière suivante :

#### D.I.a.1. Participations

La ligne « participations » correspond à une action EGAMO, EGAMO étant la société de gestion d'actifs du groupe MGEN. Cette participation figure à son prix d'achat dans le bilan S1, soit 1000 € alors que la société est aujourd'hui valorisée à 5 990,50 € par part comme mentionnée dans le bilan S2.

#### D.I.a.2. Obligations

Le portefeuille obligataire est constitué de 19 lignes d'obligations. Celles-ci sont valorisées à leur valeur nette comptable dans le bilan S1 alors qu'elles sont valorisées à leur prix de marché dans le bilan S2.

Dans la période actuelle de baisse des taux, les titres obligataires se sont globalement appréciés. Ainsi, la valeur S2 est supérieure à la valeur S1.

- Bilan S1 : VNC + ICNE = 12 193 K€ + 211 K€ = 12 404 K€

- Bilan S2 : Valeur de réalisation pied de coupon + ICNE = 13 035 K€ + 211 K€ = 13 246 K€

En 2015, les produits obligataires avaient été complétés par de la réalisation de plus-value sur les OPC. C'est ce qui explique la différence importante de résultat d'une année sur l'autre.

#### D.I.a.3. Fonds d'investissement

Le portefeuille est investi au travers de deux grandes catégories de fonds d'investissement : des fonds monétaires et des fonds obligataires. Compte tenu du contexte de taux bas, les fonds monétaires sont peu rémunérateurs, il y a donc peu d'écart entre la valeur comptable (S1) et la valeur de marché (S2). Concernant la deuxième catégorie, les fonds obligataires ont profité de la baisse des taux. Cette appréciation de valeur génère de la plus-value latente et donc un écart entre la valeur comptable retenue sous S1 et la valeur de marché retenue sous S2.

Au global, les fonds d'investissement figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable de 35 270 K€ et une valeur S2 de 37 185 K€.

### D.I.b. Créances

En normes françaises (S1), les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

En normes Solvabilité II, les créances n'ont pas donné lieu à une nouvelle évaluation dans la mesure où la probabilité de défaut de recouvrement est prise en compte dans les dépréciations S1.

Au 31 décembre 2016, les créances se décomposent de la manière suivante :

En K€	Solvabilité I	Solvabilité II
Créances nées d'opérations d'assurance	13	13
Créances nées d'opérations de réassurance	8 357	8 357
<b>Total</b>	<b>8 370</b>	<b>8 370</b>

Les créances nées d'opérations d'assurance comprennent les cotisations restant à émettre.

Les créances nées d'opérations de réassurance sont composées principalement du compte courant avec MGEN.

Par ailleurs, les créances sont soumises en S2 au choc de défaut de contrepartie en type 2, à l'exception des créances envers l'État.

La forte baisse des créances nées d'opérations de réassurance par rapport au 31 décembre 2015 (37 640 K€) s'explique :

- d'une part, par un changement de présentation comptable : en 2015, la comptabilisation du résultat de réassurance était éclatée entre plusieurs comptes en fonction de la nature des flux cédés ;

- d'autre part, par l'augmentation du résultat de réassurance des opérations cédées par MGEN Vie au titre du traité de réassurance avec MGEN.

### D.I.c. Trésorerie et équivalent trésorerie

Au 31 décembre 2016, le poste « Trésorerie et équivalent trésorerie » s'élève à 1 430 K€ en S1 comme en S2.

Il comprend uniquement les comptes bancaires, compensés par établissement (BNP Paribas et CACEIS). Les soldes sont soumis au choc de défaut de contrepartie en type 1.

## D.II. Provisions techniques

En Solvabilité II, les provisions « *best estimate* » (BE) correspondent à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, ...) avec une courbe des taux sans risque. Autrement dit, il s'agit d'actualiser l'intégralité des flux de trésorerie qui seront payés afin d'honorer l'engagement d'assurance. Les flux probables sont estimés au mieux, en prenant en compte l'expérience du portefeuille.

Les BE se décomposent en :

- un BE de sinistres qui est l'actualisation des flux futurs engendrés par les sinistres survenus à date de clôture des comptes mais non encore réglés. Il est calculé en tenant compte des prestations et des frais liés à ces prestations ;

- un BE de primes qui est l'actualisation des flux entrants et sortants résultant d'une nouvelle année d'activité. Il est calculé en prenant en compte les cotisations qui seront reçues sur l'année N+1, les prestations qui seront versées dans les années futures au titre des sinistres survenus en N+1 et les frais engendrés par les cotisations et prestations.

Il est important de noter que l'intégralité des Provisions techniques de MGEN Vie sont cédées à MGEN.

### D.II.a. Hypothèses utilisées pour le calcul des Provisions techniques

Les mutuelles de l'UMG Istya, dont MGEN fait partie, ont choisi de se doter d'un outil pour réaliser les calculs Solvabilité II : il s'agit de l'outil Risk Integrity, commercialisé par la société Moody's Analytics, qui sert également d'entrepôt de données pour l'ensemble des mutuelles du Groupe Istya.

La base réglementaire sur laquelle repose la remise annuelle 2016 est constituée des actes délégués publiés le 17 janvier 2015 au journal officiel de l'Union européenne.

La courbe des taux utilisée est celle transmise par l'EIOPA (scénario de base) sans Volatility Adjustment, relative à la France.

Les flux sont projetés sur une durée de 80 ans. Il a été considéré qu'au-delà de cette période, les flux étaient négligeables.

À l'exception des frais de gestion des prestations calculés en fonction des montants des prestations, les autres montants de frais sont calculés en fonction du montant des cotisations N+1, sur la base de taux calculés par le contrôle de gestion, tenant compte de l'inflation.

## D.II.b. Méthodes de calcul des provisions techniques

### D.II.b.1. Ligne d'activité : autres activités assurances vie

#### Best estimate de sinistres

Les flux de prestations sont obtenus par projection des provisions pour sinistres à payer selon les hypothèses de liquidation (cadencement et triangles).

#### Best estimate de primes

Les cotisations estimées pour N+1 sont issues du modèle de projection des cotisations des garanties de l'Offre Globale / MSP. Ce modèle est utilisé afin d'effectuer les projections à 5 ans, nécessaires à l'établissement du rapport de solvabilité.

Les prestations sont estimées à partir d'une projection des décès et d'un coût moyen d'un sinistre. Les Provisions techniques en 2016.

### D.II.b.2. Ligne d'activité : pertes financières diverses

#### Best estimate de sinistres

Les projections de prestations sont effectuées sur la base de triangles de règlements, en utilisant, selon les produits :

- la méthode *chain ladder*;
- la méthode des cadences.

La périodicité des triangles utilisée est, selon les produits à nouveau, mensuelle ou annuelle. Les flux de prestations sont supposés tomber en fin de période (mois ou année selon la périodicité choisie).

#### Best estimate de primes

Les prestations du *best estimate* de primes sont estimées en appliquant les cadences de règlement déterminées pour le calcul du *best estimate* de sinistres à la charge de prestations estimée pour N+1.

Les flux de prestations sont supposés tomber en fin de période (mois ou année selon la périodicité choisie). Les flux de cotisations ont, eux, été supposés tomber en milieu de période (soit donc au 30/06/N+1).

## D.II.c. Évolution des provisions techniques entre début et fin 2016

Ligne d'activité en K€	BE bruts	BE bruts	Variation 2016/2015 en %
	31/12/2016	01/01/2016	
Non Vie hors santé	1 371	783	75 %
Vie hors Santé	126 104	111 763	13 %
<b>Total</b>	<b>127 475</b>	<b>112 546</b>	<b>13 %</b>

Le BE total augmente de 13 % 01/01/2016 et le 31/12/2016.

- Dans la branche Non Vie, hors santé le BE est en augmentation de 75 % du fait de la revue des cotisations de la garantie SAD PTA dans l'offre MGEN Santé Prévoyance par rapport à celle qui existait en 2015 dans l'Offre Globale. Cette nouvelle ventilation de la cotisation a pour effet d'augmenter une partie du *best estimate*.

- Concernant la branche Vie hors santé, le BE est en augmentation, qui s'explique principalement par une ouverture de la garantie à une nouvelle population (conjoints des assurés) et par une hausse de la sinistralité.

À noter que l'ensemble de ces montants sont cédés à 100 % à MGEN par un mécanisme de réassurance. Le BE net total est donc nul en 2015 et en 2016.

## D.II.d. Analyse des écarts de valorisation entre Solvabilité I et Solvabilité II

Le tableau suivant présente les provisions en normes S1 et S2 suivant les différentes branches S2 au 31/12/2016 :

Ligne d'activité en K€	Total provisions S1	Total provisions S2	Variation S2/S1 en %
Non Vie hors santé	486	1 371	182 %
Vie hors Santé	108 905	126 104	16 %
<b>Total</b>	<b>109 391</b>	<b>127 475</b>	<b>17 %</b>

L'écart constaté entre la provision S1 et la provision S2 est de 17 % au total. Cependant, le calcul de la provision S2 intègre le calcul d'un BE de primes qui n'existe pas dans la réglementation S1 et qui explique une partie de l'écart. Le reste de l'écart résulte de la comparaison entre la provision S1 et son « équivalent » S2 qui est le BE de sinistres uniquement :

Ligne d'activité en K€	Total provisions S1	Total BE sinistre	Variation S2/S1 en %
Non Vie hors santé	486	446	-8 %
Vie hors Santé	108 905	105 954	-3 %
<b>Total</b>	<b>109 391</b>	<b>106 400</b>	<b>-3 %</b>

L'écart de provisionnement entre les provisions *best estimate* pour sinistres et les provisions à payer en Solvabilité I s'explique essentiellement par la différence d'actualisation entre le taux technique réglementaire et l'application de la courbe des taux EIOPA.

## D.III. Autres passifs

### D.III.a. Autres provisions

Les autres provisions sont constituées des provisions pour risques et charges qui sont calculées, en normes françaises (S1), conformément à la recommandation n° 2003-R-01 du CNC pour l'ensemble des entités du groupe.

Elles servent à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant restent incertains. En normes Solvabilité II, l'ensemble des provisions pour risques et charges sont maintenues pour les mêmes montants qu'en S1.

Au 31 décembre 2016, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 78 K€ tant en S1 qu'en S2.

### D.III.b. Autres dettes

Les « Autres dettes » comprennent en grande partie des dettes envers l'État, les fournisseurs externes, les comptes courants avec des entités liées, ainsi que le compte lié à l'intégration fiscale du groupe et se décomposent comme suit au 31 décembre 2016 :

En K€	Solvabilité I	Solvabilité II
Dettes État, Sécurité sociale, autres organismes sociaux	22	22
Dettes d'impôt - Groupe	122	122
Créditeur divers	8 073	8 073
<b>Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)</b>	<b>8 216</b>	<b>8 216</b>

## D.IV. Méthodes de valorisation alternatives

MGEN Vie n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

## D.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.I. Fonds propres

Au 31/12/2016, le montant des Fonds propres s'élève à 51 921 K€ et se décompose comme suit :

En K€	Total	Tier I Non restreint	Tier I Restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)					
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)					
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de Fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	38 000	38 000			
Comptes mutualistes subordonnés	–				
Fonds excédentaires					
Actions préférentielles	–				
Primes d'émission relatives à des actions préférentielles	–				
Réserve de réconciliation avant déduction des participations	13 921	13 921			
Dettes subordonnées	–				
Variation de la position nette d'Impôts différés					
Autres Fonds propres de base approuvés par le superviseur					
<b>Total Fonds propres de base après ajustements (Solo)</b>	<b>51 921</b>	<b>51 921</b>	–	–	–
<b>Total des Fonds propres éligibles à la couverture du SCR (solo)</b>	<b>51 921</b>	<b>51 921</b>	–	–	–
<b>Total des Fonds propres éligibles en couverture du MCR (solo)</b>	<b>51 921</b>	<b>51 921</b>	–	–	
SCR	7 340				
MCR / SCR Minimum	3 700				
Ratio de FP éligibles au SCR	707,41 %				
Ratio de FP éligibles au MCR	1 403,27 %				
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>Total</b>				
Excédent des actifs sur les passifs	51 921				
Mouvements de valorisation sur les Actions auto-détenues					
Dividendes prévisionnels					
Autres Fonds propres de base	38 000				
Restriction des Fonds propres sur Fonds Cantonnés					
<b>Réserve de réconciliation solo</b>	<b>13 921</b>				

L'ensemble des fonds propres S1 de MGEN Vie est constitué du fonds d'établissement et du fonds de dotation sans droit de reprise ainsi que des résultats antérieurs affectés en réserves.

Compte tenu de leur nature, ces fonds propres, majorés des écarts de revalorisation en S2, sont classés en tier 1 en totalité.

Au 31 décembre 2016, les écarts de valorisation entre les fonds propres S1 et S2 s'expliquent comme suit :

En K€	Solvabilité I	Revalorisation			Reclas- sement	Solvabilité II
		Placements financiers	Provisions techniques cédées	Provisions techniques brutes		
Fonds d'établissement constitué	3 000				- 3 000	-
Autres apports sans droit de reprise	35 000				- 35 000	-
Autres réserves	10 925				- 10 925	-
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	254				- 254	-
Fonds d'établissement constitué - payé					3 000	3 000
Autres apports sans droit de reprise - payé					35 000	35 000
<b>Réserve de réconciliation</b>		<b>2 762</b>	<b>18 063</b>	<b>- 18 083</b>	<b>11 180</b>	<b>13 921</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>49 180</b>	<b>2 762</b>	<b>18 063</b>	<b>- 18 083</b>	<b>-</b>	<b>51 921</b>

Au 31 décembre 2015, les fonds propres S2 s'élevaient à 51 016 K€, les écarts de valorisation s'expliquent comme suit :

En K€	Solvabilité I	Revalorisation			Reclas- sement	Solvabilité II
		Placements financiers	Provisions techniques cédées	Provisions techniques brutes		
Fonds d'établissement constitué	3 000				- 3 000	
Autres apports sans droit de reprise	35 000				- 35 000	
Autres réserves	10 311				- 10 311	
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	614				- 614	
Fonds d'établissement constitué - payé					3 000	3 000
Autres apports sans droit de reprise - payé					35 000	35 000
<b>Réserve de réconciliation</b>		<b>2 115</b>	<b>5 368</b>	<b>- 5 392</b>	<b>10 925</b>	<b>13 016</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>48 925</b>	<b>2 115</b>	<b>5 368</b>	<b>- 5 392</b>	<b>-</b>	<b>51 016</b>

## E.II. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital minimum requis (MCR) représente le niveau minimum de Fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique

Le capital de solvabilité requis (SCR) représente le montant de capital minimum dont l'assureur doit disposer pour absorber les pertes potentielles à horizon un an avec une probabilité de 99,5 % (alors même que la durée de ses engagements peut être de 10 ans...).

Le calcul du SCR global et des SCR par module de risque est effectué via la Formule Standard telle que la définit la directive Solvabilité II. Il dépend essentiellement des engagements techniques (*best estimates*) de la mutuelle, et d'autre part de la composition de son portefeuille financier, et son niveau d'exposition au risque.

Le taux de couverture du SCR qui est le ratio [Fonds propres/SCR] permet de matérialiser le fait que les Fonds propres suffisent, ou non, à couvrir le capital de solvabilité requis.

### E.II.a. Évolution du SCR entre début et fin 2016

Le SCR de MGEN Vie évolue comme suit :

En K€	31/12/2016	01/01/2016	Variation en K€ entre début et fin 2016	Variation en % entre début et fin 2016
SCR global	7 340	7 961	-621	-8 %
Fonds propres éligibles à la couverture SCR	51 921	51 016	905	2 %
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>707 %</b>	<b>641 %</b>		

La diminution du SCR entre début et fin 2016 associée à une hausse des fonds propres donne une augmentation significative du taux de couverture sur l'année.

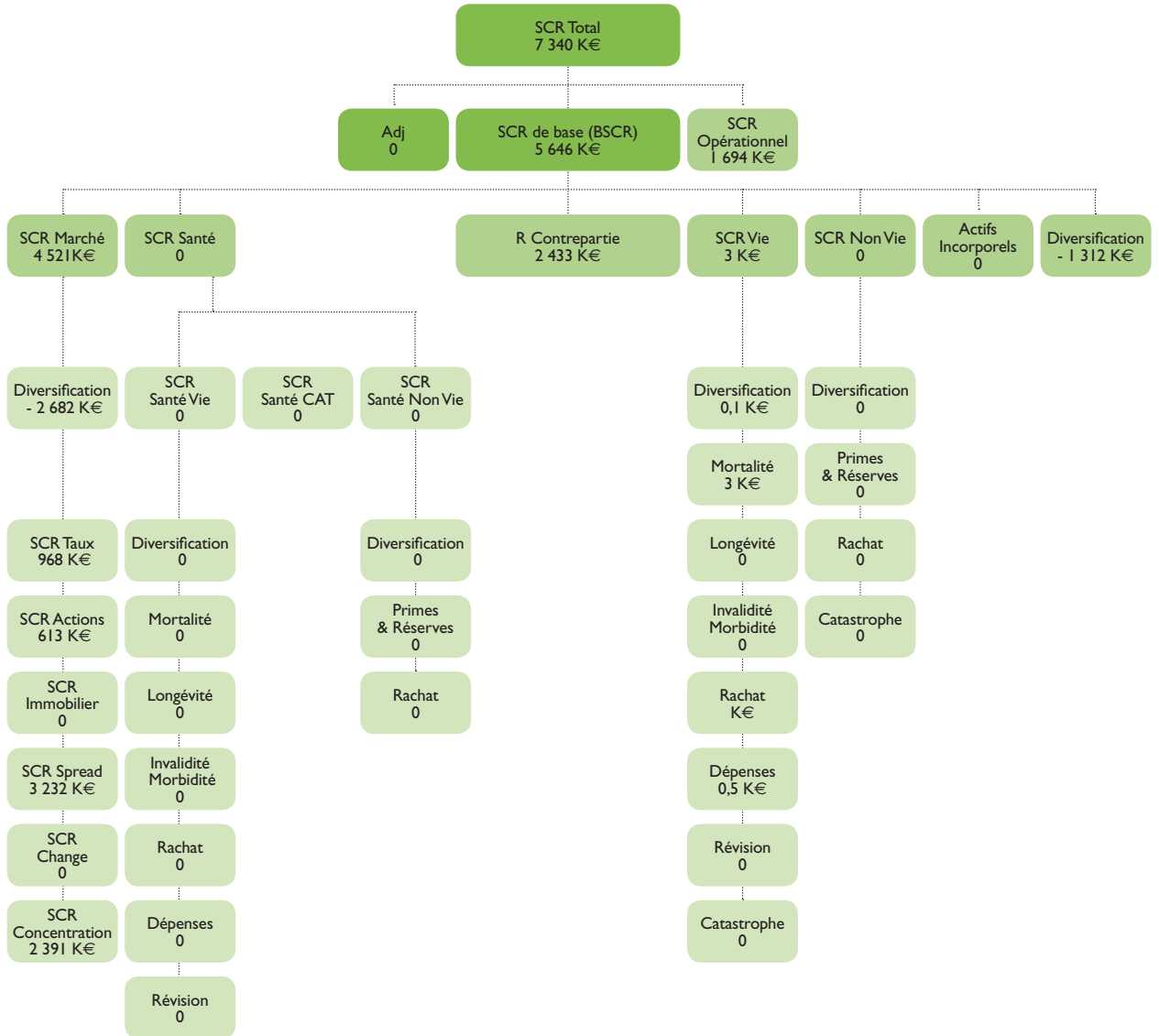
Le MCR de MGEN Vie évolue comme suit :

En K€	31/12/2016	01/01/2016	Variation en € entre début et fin 2016	Variation en % entre début et fin 2016
MCR global	3 700	3 700	0	0 %
Fonds propres éligibles à la couverture MCR	51 921	51 016	905	2 %
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>1 403 %</b>	<b>1 379 %</b>		

Le MCR est déterminé selon une méthode règlementée et reste stable entre début et fin 2016. Les fonds propres augmentent légèrement, ce qui impacte donc le taux de couverture du MCR fin 2016.

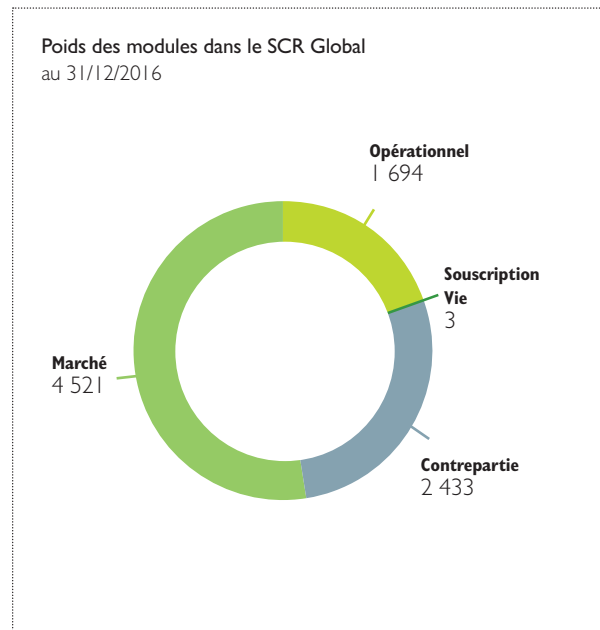
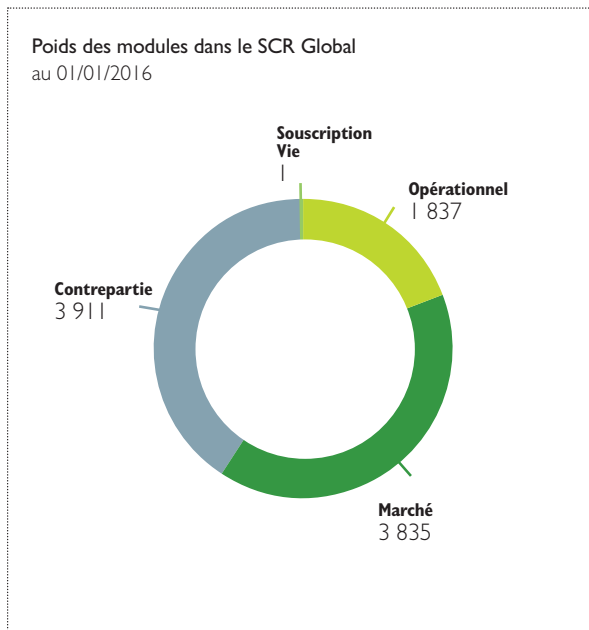
## E.II.b. Analyse des SCR modulaires

Le SCR couvre tous les risques auxquels est exposée MGEN Vie. Ils sont détaillés dans le schéma ci-dessous :





Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des Modules de SCR dans le SCR global



### E.II.b.1. Analyse du SCR de marché

En K€	31/12/2016	01/01/2016	Variation en % entre début et fin 2016
<b>SCR marché</b>	<b>4 521</b>	<b>3 835</b>	<b>18 %</b>
Dont Risque actions	613	322	90 %
Dont Risque immobilier	0	0	0
Dont Risque concentration	2 391	1 322	81 %
Dont Risque spread	3 232	3 170	2 %
Dont Risque taux	968	1 131	-14 %
Dont Risque change	0	0	0

Le SCR marché augmente de 18 % entre début et fin 2016.

Le sous module actions est en hausse. Cette augmentation est liée à la présence d'un fonds alternatif (de taux) non transparisé au 31/12/2016 et par conséquent traité en actions type 2.

Le sous-module concentration est en hausse car les réinvestissements sur la poche taux ont majoritairement été effectués sur des émetteurs financiers qui étaient déjà présents en portefeuille et viennent donc augmenter le risque concentration.

Les sous modules de risques Spread (qualité de signature équivalente et volume exposé proche) et Taux restent stables entre les deux exercices. Les SCR Immobilier et Change sont nuls (pas d'actifs immobiliers et portefeuille uniquement investi en euro).

### E.II.b.2. Analyse du SCR de contrepartie

Le tableau ci-dessous représente la décomposition du SCR de contrepartie par sous-module de risque.

En K€	31/12/2016	01/01/2016	Variation en % entre début et fin 2016
<b>SCR de contrepartie</b>	<b>2 433</b>	<b>3 911</b>	<b>-38 %</b>
Type 1	2 272	2 840	-20 %
Type 2	2 087	1 299	61 %

La baisse du SCR de défaut de contrepartie de MGEN Vie entre début et fin 2016 est essentiellement due à la baisse du compte courant de réassurance avec MGEN en lien avec l'évolution du résultat de réassurance de MGEN Vie entre début et fin 2016, ainsi qu'à la baisse des liquidités détenues par les OPCVM.

### E.II.b.3. Analyse du SCR Vie

En K€	31/12/2016	01/01/2016	Variation en % entre début et fin 2016
<b>SCR Vie</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>200 %</b>

Ce SCR augmente fortement entre début et fin 2016 mais l'impact reste faible dans le SCR total. L'augmentation est liée à la hausse de la population sur les garanties décès (ouverture de la garantie aux conjoints) ainsi qu'à un ajustement de la méthode de calcul pour l'application du choc de mortalité.

#### E.II.b.4. Analyse du SCR Opérationnel

En K€	31/12/2016	01/01/2016	Variation en % entre début et fin 2016
SCR Opérationnel	1 694	1 837	-8 %

Ce SCR recule de 8 % entre début et fin 2016 du fait de la baisse du SCR de Base (BSCR) entre les deux exercices. En effet, le calcul de ce SCR basé sur le chiffre d'affaires doit au plus être égal à 30 % du BSCR. Ce plafond étant atteint pour MGEN Vie, le SCR Opérationnel est donc proportionnel au BSCR.

#### E.III. Utilisation de la durée dans le risque action

MGEN Vie n'utilise pas le sous-module « risque sur actions ». Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

#### E.IV. Différences Formule standard / Modèle interne

MGEN Vie utilise uniquement la Formule Standard pour le calcul du SCR et du MCR. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

#### E.V. Non-respect des exigences de capital

Aucun manquement relatif au SCR ou au MCR n'est constaté sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

#### E.VI. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la gestion du capital présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.



[mgen.fr](http://mgen.fr)  
[rapportannuelmgen.fr](http://rapportannuelmgen.fr)